

Une démarche de qualité pour la carotte de Tilques



Luc Barbier,
*Chargé de mission,
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Correspondant RAMSAR du Marais Audomarois*

8^e Séminaire
Ramsar
France
2016
Pont-Audemer
19-20-21 octobre





Un peu d'histoire

La Carotte de Tilques fut développée à la fin du 19^{ème} siècle

Elle connut son apogée dans les années 1930-1950 avec plus de 100ha cultivés

A la fin des années 1970, c'est le déclin





La carotte de Tilques encore appelée « Géante de Tilques à pétioles verts »

Il s'agit d'une carotte :

- Très rustique, de gros calibre, au cœur tendre
- Garnie d'un grand feuillage
- La racine mesure de 20 à 30 cm de long
- Production de 40 à 50 tonnes par hectare
- Elle est de forme « cylindro-conique »
- Récoltée à partir d'octobre elle se conserve traditionnellement en silos jusqu'en avril
- Bonnes qualités gustatives en cuit
- Semence fermière





Les Producteurs

Les producteurs :

Toutes les fermes à 5kms du clocher produisaient de la carotte dans les années 1950.

Aujourd'hui, 7 producteurs cultivent environ 7 ha de carottes





Été 1998 – étude bibliographique et enquête auprès des producteurs

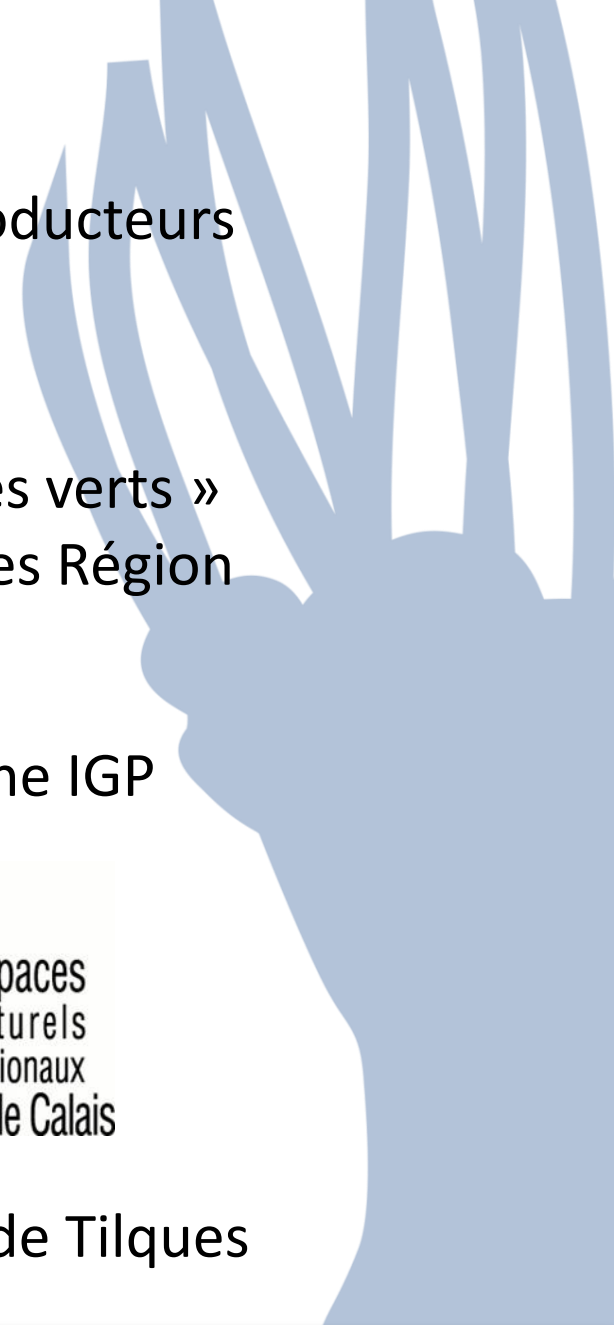
2002 - Obtention de la marque Parc

2007 - Inscription de la variété « Géante de Tilques à pétioles verts » au catalogue officiel. Co-obtention INH /Pôle Légumes Région Nord / R Devienne et Espaces Naturels Régionaux

2015 - Réflexion collective et partenariale pour une démarche IGP



2016 - Création de l'association de producteurs de carottes de Tilques





L'Indication Géographique Protégée reconnaît le lien étroit entre un produit et un territoire

Elle permet la protection communautaire du vocabulaire

Elle réserve l'enregistrement de la dénomination « Carotte de Tilques » aux seuls producteurs de la zone protégée respectant le cahier des charges défini et validé





La démarche IGP :

- Cahier des charges apportant la preuve du lien produit et le territoire
- Démarche obligatoirement collective, enregistrée au profit d'un Organisme de Défense et de Gestion
- Contrôlée par un organisme certificateur indépendant





Le cahier des charges IGP :

- Définir précisément le produit (méthode d'obtention, caractéristiques physiques, chimiques et microbiologiques et éventuellement organoleptiques)
- Délimitation de l'aire géographique, et démonstration du lien entre le produit et celle-ci





Le lien à l'origine = lien au territoire :

- Partie essentielle du cahier des charges
- Réservation du nom aux seuls opérateurs de la zone respectant le cahier des charges
- 3 parties :
 - ❖ Spécificité de l'**aire géographique**
 - ❖ Spécificité du produit
 - ❖ Lien entre l'aire géographique et les caractéristiques du produit





Constitution d'un **cahier des charges** Carotte de Tilques :

- Se baser sur celui de la marque Parc
- Antériorité du terme « carotte de Tilques »
- Réputation ancienne et actuelle
- Délimitation de la zone (à partir de la production actuelle)
- Caractérisation de la zone pour expliquer pourquoi il y a eu de la production de carotte de Tilques





Le cahier des charges actuel de la marque Parc est basé sur :

- le choix des parcelles
- préparation du sol
- semis
- arrachage
- conservation en silo
- nettoyage par frottement
- calibrage
- conditionnement
- commercialisation





Les objectifs de l'IGP Carotte de Tilques

- Pour les professionnels :
 - ❖ Mieux valoriser leurs produits
 - ❖ Encourager la diversité et la typicité des produits et du terroir
- Pour les consommateurs :
 - ❖ Guider et faciliter le choix du consommateur, vers des aliments de qualité, typiques, ayant du goût, élaborés dans le respect de l'environnement, garantis par les pouvoirs publics





Mais aussi :

- Protéger les produits contre les usurpations
- Favoriser l'aménagement rural et le développement des territoires :
 - ❖ Préserver l'emploi et le dynamisme des territoires ruraux
 - ❖ Sauvegarder le savoir faire local, ancrer les produits dans leur territoire, valoriser le patrimoine gastronomique
 - ❖ Maintien des paysages, de la biodiversité et des ressources naturelles.





Quelques éléments de conclusions :

- Le travail initié a permis de relancer le groupe de producteurs qui prévoit à moyen terme de doubler les surfaces de carotte ;
- La procédure est relativement longue : 5 ans, mais elle garantira aux derniers producteurs d'être les seuls à revendiquer l'appellation « carotte de Tilques » ;
- La démarche engagée depuis 1 ans a permis la création de l'association des producteurs de carottes de Tilques qui regroupe tous les producteurs ;
- Les producteurs ont décidé de poursuivre le label « Valeurs du Parc » pour l'image qu'il donne à leur production. Mais il y avait aussi une nécessité pour la survie de la marque Parc carotte de Tilques qui deviendra dépendante de l'IGP.



Récolte 2016 chez R. Devienne



Merci de votre attention



8^e Séminaire
Ramsar
France
2016
Pont-Audemer
19-20-21 octobre

